



**Association Féline
des Pays de Loire**

Membre du 2^{ème} Collège du LOOF



**Association Féline
du Persan**

Membre du 3^{ème} Collège du LOOF

CHARTRES (Eure & Loir)

"Chartrexp0"

Samedi 26 & dimanche 27 septembre 2009

Contacts ⇨ **Siège Social** : 46 ter, rue Sainte Catherine - 45000 ORLEANS
☎ 33 (0)2 38 75 24 06 - **Fax** 33 (0)2 38 75 27 87
contact@afpl.biz - **www.afpl.biz**

Lieu de l'Exposition



Cette 14^{ème} édition du **"Salon International du Chat"** de **CHARTRES** se déroulera à nouveau au Parc des Expositions, dénommé **"Chartrexp0"**, dans son "Grand Hall" où une surface de 2 200m² nous sera réservée et permettra d'accueillir plus de 500 chats.

La salle est située sur la RN 10 à côté de l'hippodrome.

Vous pourrez vous garer sur un vaste parking situé au pied de la Salle.

Rappel des années précédentes :
2007 ⇨ 435 chats et 2555 visiteurs
2008 ⇨ 534 chats et 2371 visiteurs

Les Jugements

Les exposants pourront à leur choix faire participer les chats à 1 ou 2 concours de beauté :

⇨ Celui du **samedi**, réalisé sous l'égide de l'**Association Féline du Persan**, comportera une :

Spéciale Yeux Verts Toutes races



⇨ Celui du **dimanche**, réalisé sous l'égide de l'**Association Féline des Pays de Loire** comportera une :

**Spéciale
CHARTREUX**



Les Juges

Les juges Internationaux suivants ont confirmé leur participation :

Eduard BORRAS (ES)
Guy HERANVAL (FR)
Sylvie LAMOUREUX (CA)
Jean-Paul LEBRUN (FR)
Iris LOOCKX (BE)
Aline NOEL-GAREL (FR)

Cette liste peut être complétée.

Conditions d'Inscription

Ne peuvent être inscrits que des **"Chats de Race"** et des **"Chats de Maison"**.

Les "Chats de Race" doivent posséder un pedigree LOOF s'ils sont nés en France, ou reconnu par le LOOF s'ils sont nés à l'étranger d'éleveurs étrangers.

En attente de la réception du pedigree, il est obligatoire de fournir le numéro LOOF d'Accusé de Réception de la demande de pedigrees pour la portée. Ce numéro, certifié par l'exposant, peut être communiqué jusqu'au matin de l'exposition. Un justificatif similaire doit être produit pour les chatons venant de l'étranger.

Les "Chats de Maison" doivent être stérilisés et être âgés de plus de 10 mois et posséder un numéro d'enregistrement LOOF.

Les bulletins d'inscription (en remplir un par chat) peuvent être transmis par courrier, fax ou internet et doivent être entièrement complétés, signés et accompagnés du montant total des sommes dues, soit par chèque libellé au nom de l'AFPL, soit par indication du numéro de Carte de Crédit, soit par paiement sécurisé via notre formulaire en ligne ou encore par virement bancaire.

Toute inscription incomplète ne sera pas enregistrée.

L'inscription ne devient définitive qu'à réception de la confirmation de l'AFPL.

Conditions d'Annulation

Les annulations doivent nous parvenir impérativement par écrit (fax ou Email autorisés).

Pour toute annulation reçue au plus tard le **lundi 21 septembre 2009 minuit**, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 15• pour frais de dossier.

Après cette date, les frais d'inscription seront dus en totalité.

Contrôle Vétérinaire

Tous les chats et chatons doivent être identifiés (**tatouage** ou **transpondeur**).

Les vaccins contre le typhus, le coryza et la leucose sont conseillés.

Les chats provenant de pays étrangers doivent avoir reçu le vaccin antirabique et donc être âgés de plus de 4 mois.

Les exclusions décidées par les vétérinaires ne font l'objet d'aucun remboursement.

Vente de Chats

Celle-ci s'effectue sous la responsabilité du vendeur qui s'assure des dispositions légales en la matière :

- Les éleveurs professionnels (vente de 2 portées et plus par an) doivent être titulaires du Certificat de Capacité,
- Les éleveurs amateurs doivent signer une attestation sur l'honneur qu'ils ne procèdent pas à la vente de plus d'une portée par an.

Dans tous les cas, vous devez pouvoir présenter à toute réquisition le registre "Entrées & sorties" (Cerfa n°50-4510) tenu à jour, ainsi que "l'Autorisation de transport d'animaux vivants" délivrée par votre DSV.

**Clôture des engagements
vendredi 11 septembre**

Tarifs

Tarif Adhérent ⇨ AFP, AFPL ou Catimini Club à jour de la cotisation 2009	1 Jour ⇨ Samedi <u>ou</u> Dimanche		2 Jours ⇨ Samedi & Dimanche	
	Adhérent	NON Adhérent	Adhérent	NON Adhérent
Droit d'inscription forfaitaire obligatoire par exposant ⇨	9 €	10 •	9 •	10 •
Le 1 ^{er} , puis le 2 ^{ème} chat en/ou hors concours (par chat) ⇨	22 •	24 •	32 •	35 •
Tout chat à compter du 3 ^{ème} venant 1 ou 2 jours (par chat) ⇨	15 •	16 •	22 •	24 •

Secrétariat d'Exposition ⇨ ☎ 02 38 75 24 06 - **Portable** 06 13 17 36 90 - **Fax** 02 38 75 27 87 - **E-mail** exposition@afpl.biz